Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

# École privée fermée-paiement

---
Par Eureka

Bonjour,

Actuellement inscrite dans une école de danse privée je suis dans une situation assez floue.
Cette école est payante et j'avais signé un contrat m'engageant à payer la somme de 4 000e répartie sur l'année pour la formation.
Or,cette école est fermée depuis mi-mars et nous ne disposons d'aucun cours à distance car impossible. Il n'y a aucun dispositif mis en place pour permettre de suivre cette formation à distance c'est pourquoi l'école a fermé. Nous n'avons aucune nouvelle de celle ci.
Pourtant, elle exige toujours les paiements mensuels correspondants aux mois de fermeture...
Pourtant je n'obtiens aucune prestation de leur part. J'ai signé pour payer un service et je n'en bénéficie pas actuellement. Suis-je réellement dans l'obligation de payer les mensualités correspondants à la fermeture de l'école alors que je ne bénéficie pas de la formation ? Puis-je faire quelque chose ? L'école exige les sommes à payer mais c'est comme si je payais pour rien au final...

Merci